académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Alpes-de-Haute-Provence

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Hautes-Alpes

ANNEXE 9

DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

ENTRÉE EN CLASSE DE 5e 4e 3e

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

CADRE À REMPLIR PAR LA FAMILLE

NOM de famille et Prénom de l'élève

Date de naissance ……/……../……. **sexe :** Féminin Masculin

Coordonnées de chacun des représentants légaux (nom de famille et/ou d'usage-prénom-adresse) :

Représentant légal 1 :

Tél fixe :
Tél portable :

Représentant légal 2 :

Tél fixe :
Tél portable :

Collège fréquenté en 2019-2020 :			**Collège de secteur** (si différent du collège fréquenté)	**Collège sollicité** :		
Classe :	LV A :			Classe :	LV A :	
	LV B :				LV B :	

MOTIF PRÉCIS DE LA DEMANDE :

ORDRE DE PRIORITÉ PRIS EN COMPTE POUR LA DÉCISION
(cocher la (ou les) case(s)) correspondante(s)) :

1 élève en situation de handicap (**joindre avis de la Commission des Droits et de l'Autonomie – C.D.A.P.H.**)
2 élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (**joindre un certificat médical)**
3 élève susceptible d'être boursier (**joindre le dernier avis d'imposition**)
4 frère ou sœur scolarisé dans l'établissement sollicité (**joindre un certificat de scolarité de l'élève**)
5 élève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité (**joindre un justificatif de domicile)**
6 élève souhaitant suivre un parcours scolaire particulier (**section sportive par exemple**)
7 convenances personnelles (**joindre courrier explicatif)**

Date : **Signature de chacun des représentants légaux :**

La famille remet ce document dûment complété au collège d'origine (de secteur) accompagné des pièces justificatives et d'une enveloppe timbrée et libellée à leur adresse pour le mercredi 10 juin 2020, délai de rigueur.
Après avis et signature, le chef d'établissement du collège d'origine le transmet au collège sollicité.
Le chef d'établissement du collège sollicité transmettra le dossier complet à la DSDEN :
PVEVE04 ¨pour la DSDEN 04 : Jeudi 11 juin 2020 (04)
DOS – 2nd degré pour la DSDEN 05 : Jeudi 11 juin 2020 (secteur Briançon et secteur Gap)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Avis motivé du chef d'établissement du collège de secteur :

À……le…….

Avis motivé du chef d'établissement sollicité :

À…….le ……..

DÉCISION DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE - DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

☐ Accord.

☐ Refus. Motif :

Rappel important : la dérogation de secteur accordée par l'inspecteur d'académie - DASEN n'engage pas le Conseil Départemental pour la prise en charge financière des transports.

L'Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale

À…….le ……..

La décision sera notifiée par les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale à la famille et aux deux collèges concernés.

réf : art D 211-10 et 11 du décret du 13 juillet 2004.

Voies de recours : Si l'intéressé entend contester cette décision, elle doit le faire dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Marseille qui peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible à partir du site www.telerecours.fr.